

First National : précisions concernant les hypothèques

Lors des derniers jours, la Chambre des notaires est intervenue auprès de First National en lien avec la signature des hypothèques et leur remboursement.

Signature des hypothèques à distance

First National accepte que l'acte hypothécaire soit signé à distance ainsi que tous les documents du prêteur.

En ce qui a trait au formulaire d'identification du client, First National nous informe qu'il pourra être signé à distance, mais que la signature manuscrite pourrait être exigée par la suite. Au moment d'écrire ces lignes, la Chambre des notaires est toujours en communication avec le prêteur à ce sujet.

Remboursement des hypothèques

La Chambre des notaires avait informé les notaires dans [l'Entracte du 15 avril 2013](#) (*Inforoute notariale / Outils de travail / Immobilier / Aime mémoire / Radiation / Computershare*) de la marche à suivre pour le remboursement des hypothèques détenues par la société de fiducie Computershare et administrées par un prêteur non réglementé, notamment First National. Ainsi, le notaire prudent émettra le chèque de remboursement au nom de Computershare et de First National conjointement. Il pourra ainsi transmettre son paiement à l'adresse mentionnée sur le relevé au bureau de First National à Toronto, accompagné d'un projet de radiation au nom de Computershare.

Or, dernièrement, certains notaires ont reçu des instructions de la part de First National de procéder au remboursement de l'hypothèque par dépôt électronique dans un compte bancaire dont le seul titulaire est First National. La Chambre des notaires est donc intervenue auprès de ce prêteur pour réitérer la nécessité, pour les notaires, de rembourser conjointement Computershare et First National.

Par conséquent, les notaires n'ont pas à suivre l'instruction de First National à l'effet de déposer le remboursement hypothécaire dans un compte bancaire dont le seul titulaire est First National et peuvent continuer à envoyer le remboursement par chèque conjoint à l'adresse mentionnée au relevé de compte. Cette manière de procéder est acceptée par First National.

Catherine Boily, notaire
Relations institutionnelles